

## **MONGE Jean-Louis**

[Retrait sans remplacement] Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 8 février 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Jean-Louis MONGE, huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle « MONGE Jean-Louis et VAN LUYDT Julien », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Belin-Béliet (Gironde), a pris effet.

Associé (s) en exercice : Julien VAN LUYDT

**Publication légale** Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)